



Conseil économique et social

Distr. générale
14 mai 2021
Français
Original : anglais

Session de 2021

23 juillet 2020-22 juillet 2021

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2020-2021)

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le résumé des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2020-2021.



Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2020-2021)

Résumé

Le présent rapport contient une description des principales activités menées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en 2020 et de janvier à avril 2021. Pendant cette période, la CEPALC est demeurée fidèle à sa notion d'un leadership novateur de l'Amérique latine et des Caraïbes en matière de développement durable et a continué de consolider son rôle de groupe de réflexion de premier plan du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), elle a également continué de jouer un rôle fédérateur clé en favorisant les tribunes intergouvernementales et multipartites, en offrant un espace propice au dialogue sur les politiques, à la recherche de consensus, à l'apprentissage entre pairs et au débat normatif, ainsi qu'en fournissant un appui opérationnel, une coopération technique, un renforcement des capacités et des services consultatifs aux États membres qui en faisaient la demande. Pour aider les États membres à faire le point sur les conséquences socioéconomiques de la pandémie et à y remédier, elle a créé l'Observatoire de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui analyse les incidences de la pandémie sur un large éventail de secteurs et suit, en collaboration avec les coordinateurs résidents, les politiques adoptées par les États membres dans cette situation. Elle a également organisé une série de réunions thématiques en ligne avec des autorités de haut niveau et a établi des analyses afin de se pencher sur la situation de groupes et de secteurs spécifiques dans le contexte de la pandémie et de concevoir des mesures de riposte. Elle a aidé les États membres en tant que secrétariat technique de ses organes intergouvernementaux subsidiaires et de ses processus régionaux, qui fournissent un cadre permettant aux plans d'action régionaux d'entrer en vigueur, notamment : l'Engagement de Santiago du Chili, instrument régional visant à répondre à la crise de la COVID-19 en tenant compte de l'égalité des genres ; l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú) ; la déclaration politique sur un relèvement durable, inclusif et résilient en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans laquelle il est demandé à la communauté internationale de prendre en compte les problèmes propres aux pays à revenu intermédiaire de la région et aux petits États insulaires en développement des Caraïbes. La CEPALC a axé le relèvement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier sur l'égalité et la durabilité. Afin de contribuer à l'exécution du Programme 2030 et de renforcer le lien entre les programmes humanitaires et les programmes de développement menés dans la région, elle a collaboré avec les États membres, 19 entités du système des Nations Unies et les coordonnateurs résidents aux fins de l'élaboration du plan de développement global pour El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Mexique, demandé par les présidents des quatre pays en vue de remédier aux causes structurelles de la migration. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du pilier Développement de l'ONU, elle a approfondi sa collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement présentes dans la région, en particulier au moyen de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, créée récemment. La Plateforme régionale de gestion des connaissances au service des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes en est un bon exemple. Elle a été mise au point sous la coordination technique de la CEPALC, en étroite coopération avec toutes les entités du système des Nations Unies présentes dans la région, en tant que plateforme commune de connaissances et de données

regroupant toutes les informations régionales liées au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable. Le rapport se termine par un aperçu des partenariats établis par la Commission avec des acteurs régionaux et sous-régionaux, des entités des Nations Unies et d'autres commissions régionales en vue de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable dans la région et de faire face aux effets à court et à long termes de la pandémie tout en gardant à l'esprit le Programme 2030.

I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles associées et les moyens de mise en œuvre de ce Programme, a continué de guider les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) tout en aidant les États membres à faire face aux effets multidimensionnels de la pandémie. Le programme de travail de la Commission s'articule autour de 13 sous-programmes qui visent à promouvoir le développement durable sur les plans économique, social et environnemental en Amérique latine et dans les Caraïbes en favorisant la coopération internationale, en menant des travaux de recherche appliquée et des analyses comparatives des mécanismes de développement et en fournissant des services relatifs à l'élaboration des normes, au renforcement des moyens opérationnels et à la coopération technique ainsi que des services consultatifs, à l'appui de l'action menée au niveau régional en faveur du développement.

2. Pour atteindre ces objectifs, la CEPALC a continué d'offrir son aide précieuse aux États membres en conjuguant ses trois fonctions principales : effectuer un travail analytique et normatif en tant que groupe de réflexion de premier plan à l'origine d'une pensée novatrice dans la région ; rassembler des dirigeants et des experts régionaux dans le cadre de ses tribunes intergouvernementales et de ses organes subsidiaires, grâce à son pouvoir fédérateur ; intervenir sur le plan opérationnel en assurant la coopération technique, en fournissant des services consultatifs et en proposant des forums d'apprentissage entre pairs, lesquels reposent sur des données et des analyses rigoureuses fondées sur des éléments factuels et une compréhension des réalités de la région. Elle a également continué de promouvoir une approche multisectorielle et intégrée du développement et de faire entendre la voix des pays en situation particulière, notamment celle du seul pays le moins avancé de la région (Haïti), des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement des Caraïbes et des pays à revenu intermédiaire.

3. La CEPALC a également approfondi sa collaboration avec les entités du système des Nations Unies pour le développement présentes dans la région, en particulier avec les coordonnateurs résidents et au moyen de la nouvelle Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui réunit toutes les entités des trois piliers de l'ONU (action humanitaire ; paix, sécurité et respect des droits humains ; développement) qui œuvrent au développement. La Vice-Secrétaire générale préside la Plateforme, dont les vice-présidents sont la Secrétaire exécutive de la CEPALC et le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La Plateforme de collaboration régionale a fait du Programme 2030 son plan directeur en vue de relever les principaux défis qui transcendent les frontières nationales et de faciliter les efforts communs faits pour tirer le meilleur parti du potentiel, des capacités et des atouts de ses membres à l'appui des pays de la CEPLAC, des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.

4. En outre, pour faciliter le suivi des progrès accomplis à moyen et à long termes au regard du Programme 2030, et en réponse à la demande de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la CEPALC a créé l'Observatoire de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui compile et présente des informations sur les politiques publiques que les 33 pays de la région ont mises en œuvre pour limiter les incidences de la pandémie, avec l'aide en particulier des coordonnateurs résidents de l'ONU, du Bureau de la coordination des activités de développement et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). L'Observatoire est devenu une source régionale d'informations, de données géoréférencées et d'analyses des effets

économiques et sociaux de la pandémie aux niveaux national et sectoriel. En outre, la CEPALC a publié 10 rapports spéciaux sur la COVID-19 qui portent sur les conséquences socioéconomiques de la pandémie et a organisé des réunions intergouvernementales virtuelles et des dialogues stratégiques avec les ministres et les autorités de haut niveau de domaines tels que la finance, le développement social, la science et la technologie, la situation des femmes et les statistiques.

5. Dans le contexte du Programme 2030, la réforme de l'ONU approuvée par les États Membres est le fruit de la vision et des propositions formulées par le Secrétaire général pour repositionner la structure régionale afin d'aider les pays membres à atteindre les objectifs de développement durable, et ce grâce à la collaboration et à l'intégration de toutes les capacités et de tous les efforts possibles aux niveaux mondial, régional et national. Dans cet esprit, la Plateforme régionale de gestion des connaissances au service des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes¹, également connue sous le nom de « Portail des objectifs de développement durable », de la Plateforme régionale de collaboration pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été mise au point sous la direction de la CEPALC et du PNUD, en coordination avec l'ensemble des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans la région, ainsi qu'avec le Bureau de la coordination des activités de développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La Plateforme de gestion des connaissances, dont les aspects techniques sont gérés la CEPALC, rassemble toutes les informations régionales liées aux objectifs, y compris concernant les activités, la structure régionale, les sources d'information, les statistiques, les données régionales et les outils analytiques spécifiques mis au point et fournis par l'ONU en réponse aux besoins des pays membres. Elle met à disposition des informations actualisées sur l'exécution du Programme 2030 aux niveaux mondial, régional et national et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

6. Le présent rapport décrit la contribution apportée par la CEPALC de mai 2020 à avril 2021 à la concrétisation du Programme 2030 dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en partenariat avec un large éventail de parties prenantes dans la région et ailleurs, afin de parvenir à un relèvement porteur de transformation qui garantisse l'égalité et la durabilité pour tous.

II. Faire avancer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région

A. Façonner un relèvement porteur de transformation qui garantisse l'égalité et la durabilité afin de faire progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le contexte de la COVID-19 et de construire un avenir meilleur

7. La pandémie a de profondes conséquences sanitaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Depuis que le premier cas de COVID-19 a été signalé à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au début de 2020, tous les pays de la région ont signalé des cas. Ce qui n'était au départ qu'une crise sanitaire s'est toutefois transformé en une crise sociale et économique de grande ampleur, la région étant l'une des plus durement touchées et devant faire face à la pire récession économique depuis cent vingt ans. Les effets de la pandémie influent sur les prévisions et les scénarios socioéconomiques pour la région. Selon la CEPALC, le produit intérieur brut (PIB) régional s'est contracté de 7,7 % en 2020, ce qui nuira à l'exécution du

¹ Consultable à l'adresse <https://agenda2030lac.org/en> (en anglais et en espagnol uniquement).

Programme 2030 et à la réalisation des cibles y relatives et en ralentira le rythme. Si les tendances observées avant la pandémie devaient se rétablir dans de nombreux cas au cours des prochaines années, cela ne suffira pas toujours à regagner le terrain perdu. La CEPALC estime qu'en 2020, le taux d'extrême pauvreté s'est établi à 12,5 % et le taux de pauvreté à 33,7 %. Cela signifierait que 209 millions de personnes vivaient dans la pauvreté à la fin de 2020, soit 22 millions de plus qu'un an auparavant. Sur ce total, 78 millions de personnes vivraient dans l'extrême pauvreté, soit 8 millions de plus qu'en 2019. L'augmentation de l'extrême pauvreté et de la pauvreté due à la pandémie a des conséquences non seulement à court terme mais aussi sur les perspectives de réalisation des objectifs du Programme 2030.

8. Dans ce contexte, les organes subsidiaires et les réunions intergouvernementales de la CEPALC, qui contribuent à l'exécution du Programme 2030 en synergie avec d'autres programmes régionaux, se sont rapidement adaptés à la crise provoquée par la pandémie en passant de réunions en présentiel à des réunions virtuelles afin de maintenir le dialogue avec les autorités sectorielles et de rendre la participation aussi large et active que possible. Les ministres et les autorités de haut niveau des États membres et des membres associés de la CEPALC, les représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les coordonnateurs résidents, les experts internationaux, les universitaires et les représentants du secteur privé et de la société civile, entre autres, ont été invités à partager les enseignements tirés et les données d'expérience et à recenser les questions urgentes nécessitant une assistance technique mutuelle et une coopération internationale pour que l'on puisse faire face aux effets à court, moyen et long termes de la pandémie tout en progressant dans l'exécution du Programme 2030 et en mettant l'accent sur certains groupes qui sont plus vulnérables.

9. La CEPALC a organisé une série de réunions en ligne et réalisé des analyses au sujet de la situation de groupes spécifiques dans le contexte de la pandémie. Dans son édition 2020 du Panorama social de l'Amérique latine ², elle a analysé les répercussions sociales de la pandémie, y compris les effets inégaux de la pandémie sur les femmes, et l'évolution des dépenses sociales publiques dans les pays de la région et a demandé que des investissements soient faits dans l'économie des services à la personne en tant que secteur stratégique aux fins d'un relèvement égalitaire. En 2020, dans le cadre de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et des accords adoptés au titre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement et du Programme 2030, des dialogues ont été organisés conjointement par la CEPALC et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur la santé sexuelle et reproductive, les migrants, les personnes âgées, les personnes d'ascendance africaine et les personnes handicapées, et un dialogue spécial a été organisé sur la sous-région des Caraïbes.

10. De même, lors de la quatrième réunion du Bureau de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue virtuellement le 13 janvier 2021, et dans le cadre du XII^e Forum des ministres du développement social d'Amérique latine et des Caraïbes, organisé avec le PNUD, les États membres ont approuvé le plan de mise en œuvre du programme régional en faveur du développement social inclusif³, dans lequel ils ont cerné les principales priorités pour renforcer les systèmes de protection sociale et les politiques d'inclusion sociale aux fins d'un relèvement égalitaire dans la région. La réunion a également été l'occasion de présenter l'Observatoire de la COVID-19 en Amérique latine et dans

² CEPALC, *Social Panorama of Latin America*, mars 2020, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://repositorio.cepal.org/handle/11362/46688>.

³ Voir l'accord adopté lors de la quatrième réunion, disponible en anglais à l'adresse suivante (également disponible en espagnol) : https://www.cepal.org/sites/default/files/events/files/2100012_mds.4_agreements_adopted.pdf.

les Caraïbes, qui est une vaste base de données sur les interventions de protection sociale non contributives menées dans les pays de la région face aux répercussions sociales de la pandémie. Cette base d'informations publiques a été une ressource essentielle pour analyser les politiques sociales.

11. Pendant la soixantième réunion du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a été organisée en ligne du 23 au 25 février 2021 par ONU-Femmes et la CEPALC en sa qualité de secrétariat de la Conférence, les pays membres ont rendu compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Engagement de Santiago du Chili⁴, instrument régional visant à répondre à la crise liée à la COVID-19 en promouvant l'égalité des genres.

12. Il convient de mentionner l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú)⁵, adopté à Escazú (Costa Rica) le 4 mars 2018, qui est le seul traité issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) et le premier traité sur l'environnement pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il est également le premier accord au monde dans lequel il est expressément exigé des États de la région qu'ils protègent les défenseurs des droits humains en matière d'environnement. Une fois les conditions prévues à l'article 22 remplies grâce aux ratifications de l'Argentine et du Mexique le 22 janvier 2021, l'Accord d'Escazú est entré en vigueur le 22 avril 2021.

13. En avril 2021, l'examen régional de l'application du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été mené par la CEPALC et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en collaboration avec plusieurs autres membres du Réseau des Nations Unies sur les migrations. Il avait pour objet d'aider les pays de la région à définir leurs réalisations et leurs priorités et à cerner leurs lacunes concernant la mise en œuvre du Pacte.

14. À sa session de 2020, la première session de son histoire à se tenir virtuellement, la CEPALC a présenté une proposition complète sur un nouveau modèle de développement à adopter en Amérique latine et dans les Caraïbes après la COVID-19, qui a été approuvée par tous les pays membres de la région. Cette proposition a été présentée dans le document intitulé *Building a New Future: Transformative Recovery with Equality and Sustainability*⁶, dans lequel la Commission prône la construction d'un nouvel avenir dans la région au moyen d'une grande impulsion en faveur de la durabilité sur la base du Programme 2030. À cette fin, il faut conclure des pactes sociaux et politiques pour garantir que les objectifs de développement durable deviennent des politiques publiques, avec la participation des populations locales, des entreprises, des femmes et des jeunes. En outre, de nouvelles formes de gouvernance mondiale sont nécessaires pour fournir des biens publics mondiaux, tels que des soins de santé universels (y compris des vaccins anti-COVID-19 pour tous), la sécurité climatique et la protection de l'atmosphère, la stabilité financière, la paix et la protection des droits humains. Le multilatéralisme, la solidarité et la coopération internationale, qui doivent être au cœur de l'action internationale, ont été mis en avant comme la seule véritable issue à cette crise sans précédent. Le principe du Programme 2030, qui consiste à ne laisser personne de côté, doit continuer à inspirer les décisions

⁴ Disponible en anglais à l'adresse suivante (également disponible en espagnol) : **Error! Hyperlink reference not valid..**

⁵ Disponible à l'adresse suivante : https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/43648/1/S1800561_fr.pdf.

⁶ CEPALC, *Building a New Future: Transformative Recovery with Equality and Sustainability*, 2021, disponible en anglais à l'adresse suivante (également disponible en espagnol) : https://www.cepal.org/sites/default/files/publication/files/46226/S2000665_en.pdf.

prises par les pays lors des phases de riposte et de relèvement, alors qu'ils s'efforcent d'atteindre les objectifs de développement durable.

15. Lors de la session de la CEPALC, les ministres des affaires étrangères de la région ont adopté une déclaration politique sur une reprise durable, inclusive et résiliente en Amérique latine et dans les Caraïbes⁷, qui est le fruit d'un vaste consensus sur le fait que la pandémie a mis en lumière les inégalités et les fragilités des pays de la région et que la communauté internationale doit tenir compte des problèmes propres aux pays à revenu intermédiaire de la région et des petits États insulaires en développement des Caraïbes.

16. En outre, lors de la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, présidée par le Costa Rica et tenue en ligne sous les auspices de la CEPALC du 15 au 18 mars 2021, la Commission a présenté le document intitulé *Building forward better: action to strengthen the 2030 Agenda for Sustainable Development*⁸. Ce document est le quatrième rapport sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme 2030. La CEPALC y souligne que les pays de la région ont montré leur attachement au Programme 2030 en créant des mécanismes nationaux aux fins de sa mise en œuvre et de son suivi, que 28 pays de la région ont déjà soumis des examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau pour le développement durable et qu'en 2021, 11 pays le feront. Néanmoins, la crise a accru la possibilité que les objectifs du Programme 2030 ne soient pas atteints et met en péril leur caractère exhaustif. Toutes les tendances décrites dans le document montrent que seul un tiers des cibles associées aux objectifs de développement durable sont en bonne voie pour être atteintes. Lors de la manifestation, les pays de la région ont réaffirmé leur attachement au Programme 2030, qui leur sert de guide pour répondre aux besoins découlant de la pandémie, et ont souligné que celle-ci offrait une occasion de s'attaquer à deux problèmes structurels majeurs dans la région – la pauvreté et les inégalités – et de revitaliser le multilatéralisme et la riposte régionale face à la pandémie, en particulier en ce qui concerne l'accès aux vaccins et les moyens de mise en œuvre du Programme 2030, comme le montrent les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental et adoptées par les pays pendant la réunion⁹.

B. Le plan de développement global pour El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Mexique, un exemple des progrès accomplis en faveur d'un développement durable et inclusif

17. Le plan de développement global pour El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Mexique, que les Présidents des quatre pays ont demandé à la CEPALC, vise à garantir que la migration en provenance des pays du nord de l'Amérique centrale et

⁷ Disponible en anglais à l'adresse suivante (également disponible en espagnol) : https://periododesesiones.cepal.org/38/sites/ps38/files/political_declaration_of_latin_america_and_the_caribbean_-_final_23.10_ing.pdf.

⁸ CEPALC, *Building forward better: action to strengthen the 2030 Agenda for Sustainable Development*, 2021, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/46696-building-forward-better-action-strengthen-2030-agenda-sustainable-development>.

⁹ Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, « Intergovernmentally agreed conclusions and recommendations of the Fourth Meeting of the Forum of the Countries of Latin America and the Caribbean on Sustainable Development », 2021, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://foroalc2030.cepal.org/2021/en/documents/intergovernmentally-agreed-conclusions-and-recommendations-fourth-meeting-forum-countries>.

du sud-sud-est du Mexique soit sûre, ordonnée et régulière, tout en s'attaquant à ses causes structurelles. Il vise, entre autres, à contribuer au développement durable en stimulant la croissance économique, en promouvant l'accès universel aux services sociaux, en favorisant la résilience aux changements climatiques et en garantissant le respect des droits tout au long du cycle de migration et de déplacement forcé. Le plan a été coordonné par la Secrétaire exécutive de la CEPALC, en tant que Présidente du mécanisme spécial de coordination du plan, établi par la Vice-Secrétaire générale. L'initiative a fait fond sur des consultations permanentes avec les autorités nationales et l'appui fourni par celles-ci, ainsi que sur les contributions de plusieurs institutions, dont 19 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Bureau régional de la coordination des activités de développement, les coordinateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies des quatre pays couverts par le plan. Ces derniers ont dit être intéressés par la convocation conjointe, avec le Secrétaire général et le Président de la Banque interaméricaine de développement, d'une conférence internationale de lancement du plan, qui devrait se tenir au premier semestre de 2021. Les quatre chefs d'État et les autres autorités concernées, les principaux partenaires de coopération, les institutions donatrices et les banques régionales de développement seront invités.

III. Renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

18. En ce qui concerne les données et les statistiques, le Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC, à l'occasion de sa vingtième réunion, tenue en ligne en avril 2021, a exhorté les pays à encourager la production de statistiques nationales pour améliorer le suivi du Programme 2030 dans ses trois dimensions (sociale, économique et environnementale). Il a reconnu qu'il fallait renforcer les méthodes et garantir la production régulière de données sur les indicateurs environnementaux, notamment en intégrant des unités spécialisées dans les programmes et budgets institutionnels, en élaborant des stratégies et des plans nationaux de développement des statistiques et en créant des comités de coordination interinstitutions, qui sont indispensables compte étant tenu de la nature transversale du développement durable. En 2020, le réseau de transfert de connaissances de la Conférence statistique des Amériques a organisé plus d'une douzaine de réunions virtuelles pour partager des données d'expérience et des recommandations concernant les difficultés rencontrées et les solutions adoptées par les pays pour continuer à produire des statistiques pendant la pandémie. Les participants aux réunions ont reconnu le rôle des statistiques officielles dans l'élaboration des politiques publiques visant à atténuer les effets de la crise sanitaire et dans le relèvement économique après la pandémie. La Conférence statistique des Amériques a encouragé les organismes de statistique officielle à s'appuyer sur les bonnes pratiques appliquées durant cette période pour renforcer les activités statistiques et la qualité des données et des statistiques officielles et ventilées. Elle a également mis en avant qu'il importait que les pays garantissent les ressources nécessaires à la continuité de la production de statistiques et, en particulier, veillent au bon déroulement de la série de recensements de la population de 2020, compte tenu de l'importance cruciale de ces derniers au regard des politiques publiques et d'autres activités statistiques.

19. S'agissant de la science, de la technologie et de l'innovation, lors de la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui s'est tenue en mars 2021, les pays ont souligné qu'il fallait combler les écarts technologiques, en tenant compte de la protection des données et de la cybersécurité et en gardant à l'esprit qu'un tiers de la population a un accès limité ou inexistant aux technologies numériques et que 46 % des enfants

âgés de 5 à 12 ans vivent dans des foyers qui ne sont pas connectés au réseau Internet et n'ont donc pas accès à l'éducation en ligne¹⁰. L'accès aux technologies doit être élargi, ce qui nécessitera de resserrer les liens avec le secteur privé, de transférer les technologies, d'investir dans l'innovation, la recherche et le développement et de renforcer les capacités. Lors de la septième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes de la CEPALC, qui a eu lieu en novembre 2020, les pays ont également affirmé que la numérisation était appelée à jouer un rôle clé dans la reconstruction et le redressement de la région tout en faisant progresser l'exécution du Programme 2030. À cette occasion, ils ont adopté le Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes¹¹, dans lequel ils ont défini huit domaines d'action et 39 objectifs à mettre en œuvre au cours des deux prochaines années et qui comprend une section sur la lutte contre la pandémie et la relance économique. Bien que les technologies numériques aient été des outils essentiels pour favoriser la résilience sociale et économique face à la COVID-19, des problèmes d'accès, d'utilisation et d'accessibilité financière ont également été mis en évidence pendant la crise. Il faut donc universaliser l'accès au haut débit, stimuler la transformation numérique productive, promouvoir la confiance et la sécurité, renforcer la coopération numérique régionale et tendre à la création d'un État-providence numérique. En juillet 2020, la réunion du Comité exécutif de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC a abordé les difficultés créées par la crise liée à la COVID-19 qui entravent l'exécution du Programme 2030, avec pour objectif de renforcer l'intégration régionale du secteur de la santé et des écosystèmes numériques. Trois domaines d'action ont été mis en avant : a) coordination des initiatives de recherche-développement ; b) réduction des écarts en matière d'accès aux plateformes numériques et d'utilisation de celles-ci ; c) renforcement du secteur de la santé aux niveaux national et régional. La Conférence travaille avec les pays membres pour favoriser le développement des capacités nécessaires à l'autonomie de la région en matière de soins de santé au moyen de mesures de politique industrielle, de partenariats d'intégration stratégique et de la création de réseaux d'échange entre les personnes prenant part à la recherche-développement.

20. Pour ce qui est du financement du développement, la pandémie a aggravé les lacunes structurelles et fait augmenter les besoins de financement des pays de la région. Cela a entraîné une hausse des niveaux de la dette qui met en péril le relèvement et compromet la capacité des pays de reconstruire de façon durable et égalitaire. Lors de la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, les pays de la région ont souligné qu'il importait de repenser l'architecture financière mondiale, de promouvoir l'allègement de la dette, d'augmenter les financements à des conditions favorables, d'étudier le concept de développement en transition (car la classification des pays en fonction du PIB n'est pas une approche multidimensionnelle) et de mettre au point une matrice de vulnérabilité (car le PIB par habitant ne rend pas compte de la vulnérabilité des économies des petits États insulaires en développement). La CEPALC a participé activement à l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, portée par le Secrétaire général, le Canada et la Jamaïque, en soulignant les besoins et les difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire de la région et aux petits États insulaires en développement des Caraïbes. En plus de soutenir le

¹⁰ Voir CEPALC, « Universalizing access to digital technologies to address the consequences of COVID-19 », 2020, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/45939-universalizing-access-digital-technologies-address-consequences-covid-19>.

¹¹ CEPALC, *Digital Agenda for Latin America and the Caribbean*, novembre 2020, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/46440-digital-agenda-latin-america-and-caribbean-elac2022>.

fonds de lutte contre les retombées économiques de la COVID-19, une initiative du Costa Rica, la CEPALC a proposé cinq mesures stratégiques afin de surmonter les difficultés que pose le programme de financement du développement à court, moyen et long termes, tout en mettant en avant les initiatives qui peuvent être prises pour construire un avenir meilleur. Une première mesure consiste à accroître et à redistribuer les liquidités transférées des pays développés vers les pays en développement par une émission massive de droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international. Une nouvelle émission et une allocation de droits de tirage spéciaux d'un montant de 500 milliards de dollars représenteraient 56 milliards de dollars de réserves internationales supplémentaires pour les économies d'Amérique latine et des Caraïbes. Une deuxième mesure exige de renforcer la coopération régionale en améliorant la capacité de prêt et d'intervention des institutions financières régionales, sous-régionales et nationales, et de resserrer leurs liens avec les banques multilatérales de développement. Il faut également favoriser la coopération et la coordination entre les banques de développement régionales, sous-régionales et nationales. Les banques de développement nationales ont joué un rôle central s'agissant d'apporter des financements et ont accordé l'équivalent de 93 milliards de dollars à la riposte à la COVID-19.

21. Une troisième mesure consiste à compléter l'accès à un financement accru par une réforme de la structure de la dette internationale, qui prévoirait la création d'un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette souveraine et l'établissement d'une agence multilatérale de notation. L'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt doit également être élargie pour inclure toutes les parties concernées (c'est-à-dire le secteur privé et les institutions multilatérales) et les pays à revenu intermédiaire vulnérables et doit être prolongée au-delà de 2021.

22. Une quatrième mesure tend à fournir aux pays un ensemble d'instruments novateurs visant à améliorer la capacité de remboursement de la dette et à éviter le surendettement. Ces instruments lient la capacité de remboursement des pays à leur exposition et à leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles (comme dans le cas des clauses relatives aux ouragans) ou aux hauts et aux bas du cycle économique (comme dans le cas des obligations liées aux revenus ou des obligations souveraines indexées).

23. Une cinquième mesure consiste à intégrer des mesures de liquidité et de réduction de la dette à une stratégie de financement du développement axée sur la construction d'un avenir meilleur. La crise actuelle doit être vue comme une occasion non seulement de repenser le programme de financement du développement des pays à revenu intermédiaire, mais aussi de parvenir à un large consensus social et politique qui permettra de mener des réformes ambitieuses et ainsi d'amorcer un processus de reconstruction durable et égalitaire.

24. Des recommandations supplémentaires ont également été élaborées par la CEPALC¹² pour répondre aux besoins particuliers des pays membres des Caraïbes, notamment à l'occasion de la vingt-huitième session du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la Commission, qui s'est tenue virtuellement en septembre 2020. Lors de cette manifestation, la CEPALC a par exemple proposé : une dispense spéciale pour les Caraïbes afin qu'elles puissent accéder à des financements à des conditions favorables, à un allègement de la dette et à une initiative renforcée de suspension du service de la dette ; l'émission et la réaffectation de droits de tirage spéciaux ; la tenue de négociations avec les créanciers bilatéraux, y compris le Club de Paris ; la création d'un fonds pour la résilience des

¹² CEPALC, « The case for financing: Caribbean resilience building in the face of the COVID-19 pandemic », février 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/46629-case-financing-caribbean-resilience-building-face-covid-19-pandemic>.

Caraïbes ; la participation du Fonds vert pour le climat à l'initiative de la CEPALC visant à échanger des dettes contre des mesures d'adaptation au climat.

25. Le Comité de coopération Sud-Sud de la CEPALC a souligné l'importance de cette coopération entre les pays de la région si l'on veut appliquer des politiques visant à atténuer les effets de la pandémie tout en faisant progresser la mise en œuvre du Programme 2030. À la dixième réunion du Bureau, qui s'est tenue virtuellement en mars 2021, les pays de la région ont souligné qu'il fallait élargir et approfondir le partage d'informations sur les expériences de coopération Sud-Sud entre l'Amérique latine et les Caraïbes et d'autres régions du monde. À cet égard, le Comité a approuvé le projet de réseau pour la mise en œuvre du Programme 2030 et le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui vise à renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pouvoirs publics de la région qui établissent ou cherchent à établir des mécanismes nationaux à ces fins. Des réunions ont été organisées afin d'analyser les capacités statistiques et institutionnelles et les capacités de coopération Sud-Sud des pays de la région et de déterminer les points forts et les lacunes sur lesquels les pays pourraient coopérer afin de renforcer les capacités institutionnelles et techniques de leurs pouvoirs publics.

IV. La forte impulsion donnée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en faveur de la durabilité pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030

26. L'Amérique latine et les Caraïbes sont en mesure de donner une grande impulsion en faveur de la durabilité grâce à une combinaison de politiques économiques, industrielles, sociales et environnementales capables de stimuler un relèvement dans l'égalité et la durabilité et de relancer le développement dans la région. Un changement structurel progressif est nécessaire pour que la région puisse dépasser les limites imposées par son mode de développement. Les secteurs à forte intensité de connaissances qui affichent des taux de croissance de la demande et de l'emploi plus élevés doivent constituer une part plus importante de la structure de production. Cet objectif doit être atteint tout en préservant la qualité des ressources naturelles, de l'environnement et des services fournis par ces secteurs. De tels changements exigent un ensemble de politiques coordonnées, que la CEPALC résume comme une forte impulsion en faveur de la durabilité.

27. La CEPALC a analysé sept secteurs qui peuvent servir de base à une forte impulsion en faveur de la durabilité dans ses trois dimensions : a) les énergies renouvelables non conventionnelles ; b) l'électromobilité urbaine ; c) la numérisation ; d) l'industrie manufacturière des soins de santé ; e) la bioéconomie ; f) l'économie circulaire ; g) le tourisme. Ces secteurs pourraient constituer la pierre angulaire des politiques en faveur de la durabilité et sont des domaines dans lesquels il existe de nombreuses possibilités de créer des emplois de meilleure qualité, de chercher des approches innovantes, d'intégrer les progrès technologiques, de diversifier les exportations, de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets et de faire des efforts de coopération régionale. Cette sélection de secteurs doit être vue comme un guide sur la base duquel chaque pays, en fonction de ses caractéristiques et de ses priorités, peut déterminer les activités sur lesquelles il doit se concentrer, les façons dont il peut associer ces secteurs, l'approche à adopter pour appliquer des politiques de développement et la manière dont les autres secteurs s'inscrivent dans le changement structurel progressif et la forte impulsion en faveur de la durabilité. La coopération et la création de synergies entre les politiques publiques, les stratégies des entreprises du secteur privé ou public et les initiatives sociales et locales doivent

être au cœur de tout développement économique capable d'entraîner des changements structurels progressifs susceptibles de réduire les écarts extérieurs, environnementaux et sociaux.

V. Les partenariats au service du développement durable

A. Collaboration avec les entités du système des Nations Unies pour le développement

28. La nouvelle Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, établie en novembre 2020, offre la possibilité, en tant que mécanisme interne régional du système des Nations Unies, de donner des orientations stratégiques sur les priorités régionales, sous-régionales ou transfrontalières communes. Elle permettra également de veiller à la coordination, à la collaboration et à une meilleure utilisation des données d'expérience, des compétences et des avantages de toutes les entités des Nations Unies qui s'occupent du développement au niveau régional, de manière à fournir aux États membres, aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies un plus grand appui pendant cette décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Lors de la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, dans le cadre de la présentation de son rapport de 2020 sur les résultats obtenus à l'échelle du système, de la consultation tenue avec les États membres sur les coalitions thématiques définies pour la région (changements climatiques et résilience, criminalité et violence, croissance équitable, gouvernance et institutions, mobilité des personnes et financement du développement) et de la présentation de la plateforme régionale de connaissances sur la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région, le système des Nations Unies a réitéré sa volonté de continuer à jouer un rôle de premier plan s'agissant d'aider les États membres à tirer parti de ses moyens à tous les niveaux. Il reste également prêt à proposer davantage de cibles, de solutions et de mesures pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'à fournir des produits de haute qualité pour répondre à l'urgence socioéconomique, tout en favorisant la transition vers un modèle de développement porteur de transformation et en explorant de nouveaux partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales.

29. Par ailleurs, la CEPALC a collaboré étroitement avec les entités des Nations Unies pour aider les États membres à faire face aux effets multidimensionnels de la pandémie. Il a édité une série de publications conjointes contenant des orientations sur différents secteurs. Elles sont disponibles auprès de l'Observatoire de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes¹³.

30. La CEPALC et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) ont élaboré ensemble un rapport d'orientation sur la convergence nécessaire entre la santé et l'économie pour faire face à la COVID-19 et reprendre le chemin du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes¹⁴, dans lequel elles soulignent que la phase de réouverture économique doit être progressive et fondée sur des protocoles sanitaires permettant de maîtriser le virus et sa propagation, en plus de protéger les travailleurs, en particulier les agents de santé.

¹³ <https://www.cepal.org/en/topics/covid-19>.

¹⁴ CEPALC, « Health and the economy: A convergence needed to address COVID-19 and retake the path of sustainable development in Latin America and the Caribbean », juillet 2020, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/45841-health-and-economy-convergence-needed-address-covid-19-and-retake-path>.

31. En ce qui concerne l'emploi, la CEPALC et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont produit un bulletin¹⁵ sur la situation de l'emploi en Amérique latine et dans les Caraïbes et la publication conjointe intitulée « Employment situation in Latin America and the Caribbean. Work in times of pandemic: the challenges of the coronavirus disease (COVID-19) »¹⁶, dans lequel elles examinent les tendances du marché du travail dans la région, notamment les politiques appliquées par les pays pour protéger l'emploi formel et informel, les revenus et le secteur de la production, et soulignent l'importance de l'assurance chômage. La publication contient également des recommandations aux fins de la transition des économies vers une plus grande formalité et met en évidence les bonnes pratiques de la région en matière de simplification des procédures, d'amélioration de la gestion des données et de renforcement de la surveillance, ainsi que les mesures incitatives destinées aux petites et moyennes entreprises. Les deux entités ont également élaboré le document intitulé « The COVID-19 pandemic could increase child labour in Latin America and the Caribbean. Technical Note N° 1 »¹⁷, dans lequel elles abordent la forte corrélation négative entre la situation économique et la prévalence du travail des enfants.

32. La CEPALC et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont rédigé ensemble une publication sur l'éducation à l'ère de la COVID-19¹⁸, qui vise à mettre en lumière la manière dont les mesures adoptées en réponse à la crise auront diverses conséquences sur les communautés éducatives à court et moyen termes. Elles ont également publié un rapport conjoint dans lequel elles soulignent l'importance d'accorder une protection sociale aux familles avec des enfants et des adolescents en Amérique latine et dans les Caraïbes face à la COVID-19¹⁹ et attirent l'attention sur la nécessité de continuer à mieux intégrer une perspective universelle et adaptée aux enfants dans les systèmes de protection sociale de la région.

33. La CEPALC, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants ont également formulé des orientations et des recommandations conjointes au sujet de la violence contre les enfants et les adolescents pendant la pandémie²⁰.

¹⁵ CEPALC et OIT, « Employment Situation in Latin America and the Caribbean. Employment trends in an unprecedented crisis: policy challenges », novembre 2020, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/46309-employment-situation-latin-america-and-caribbean-employment-trends-unprecedented>.

¹⁶ CEPALC et OIT, « Employment Situation in Latin America and the Caribbean. Work in times of pandemic: the challenges of the coronavirus disease (COVID-19) », mai 2020, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://repositorio.cepal.org/handle/11362/45582>.

¹⁷ CEPALC et OIT, « The COVID-19 pandemic could increase child labour in Latin America and the Caribbean. Technical Note N° 1 », juin 2020, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://repositorio.cepal.org/handle/11362/45684>.

¹⁸ CEPALC et UNESCO, « Education in the time of COVID-19 », août 2020, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/45905-education-time-covid-19>.

¹⁹ CEPALC et UNESCO, « Social protection for families with children and adolescents in Latin America and the Caribbean: an imperative to address the impact of COVID-19 », décembre 2020, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/46490-social-protection-families-children-and-adolescents-latin-america-and-caribbean>.

²⁰ CEPALC, UNICEF et Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, « Violence against children and adolescents in the time of COVID-19 », décembre 2020, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/46486-violence-against-children-and-adolescents-time-covid-19>.

34. Pour ce qui est de l'égalité des genres, la CEPALC et ONU-Femmes ont élaboré la publication conjointe intitulée « Les soins en Amérique latine et dans les Caraïbes dans un contexte de COVID-19 : vers des soins intégrants pour consolider la réponse et la reprise socioéconomique »²¹, dans laquelle elles soulignent l'importance de la construction de systèmes de soins complets aux fins du développement durable et de la protection sociale dans la région, éléments indispensables au relèvement économique. La situation des employées de maison dans la région a également été présentée dans la publication conjointe d'ONU-Femmes, de l'OIT et de la CEPALC intitulée « Les travailleuses domestiques rémunérées en Amérique latine et dans les Caraïbes face à la crise de la COVID-19 »²². L'OIM et la Commission ont établi un document sur les difficultés que rencontrent les femmes migrantes en Amérique du Sud dans le contexte de la pandémie²³, et la CEPALC et le FNUAP ont rédigé un document sur les risques que fait la pandémie sur l'exercice des droits en matière de sexualité et de procréation des femmes²⁴. D'autres recommandations conjointes et des données et statistiques actualisées sur la situation de l'autonomie des femmes dans la région ont été produites avec l'appui de partenaires stratégiques et figurent sur le site Web de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes de la CEPALC²⁵.

35. Pour aider les plus laissés pour compte, dans le cadre du programme de coopération 2020-2022 du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et de l'Agence allemande de coopération internationale, la CEPALC, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ONU-Femmes, l'OIT, le FNUAP, l'OPS, le PNUD et le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes ont élaboré une étude sur les incidences de la pandémie sur les peuples autochtones d'Amérique latine²⁶. Ils y présentent les mesures prises par les États et celles appliquées par les peuples autochtones eux-mêmes face à la crise, ainsi qu'une série de recommandations visant à inclure ces populations dans la gestion de la pandémie et la riposte à celle-ci, en plaçant leurs droits collectifs au cœur des efforts. La CEPALC et le FNUAP ont également abordé la situation des personnes d'ascendance africaine dans la région²⁷ et les difficultés qu'elles rencontrent, qui résultent des inégalités structurelles et de la discrimination raciale persistantes.

36. La CEPALC et la FAO ont élaboré ensemble un rapport intitulé « Preventing the COVID-19 crisis from becoming a food crisis: urgent measures against hunger in Latin America and the Caribbean » (« Comment empêcher que la crise liée à la COVID-19 ne devienne une crise alimentaire : mesures urgentes contre la faim en

²¹ CEPALC et ONU-Femmes, « Les soins en Amérique latine et dans les Caraïbes dans un contexte de COVID-19 : vers des soins intégrants pour consolider la réponse et la reprise socioéconomique », août 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://lac.unwomen.org/en/digiteca/publicaciones/2020/08/cuidados-en-america-latina-y-el-caribe-en-tiempos-de-covid-19>.

²² CEPALC, OIT et ONU-Femmes, « Les travailleuses domestiques rémunérées en Amérique latine et dans les Caraïbes face à la crise de la COVID-19 », juin 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://lac.unwomen.org/en/digiteca/publicaciones/2020/06/trabajadoras-del-hogar-frente-a-la-crisis-por-covid-19>.

²³ Voir <https://oig.cepal.org/en/node/1641>.

²⁴ CEPALC et FNUAP, « Risks of the COVID-19 pandemic for the exercise of women's sexual and reproductive rights », décembre 2020, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/46508-risks-covid-19-pandemic-exercise-womens-sexual-and-reproductive-rights>.

²⁵ Consultable à l'adresse suivante : <https://oig.cepal.org/en>.

²⁶ Disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/46698-impact-covid-19-indigenous-peoples-latin-america-abya-yala-between-invisibility>.

²⁷ Voir <https://www.cepal.org/es/publicaciones/46191-afrodescendientes-la-matriz-la-desigualdad-social-america-latina-retos-la>.

Amérique latine et dans les Caraïbes ») et une série de bulletins dans laquelle elles analysent les effets de la COVID-19 sur les systèmes alimentaires et proposent des mesures face à ces effets ainsi que des recommandations pour encourager la demande et gérer le commerce des denrées alimentaires pendant la crise.

37. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la CEPALC ont créé un observatoire régional des prix des médicaments recommandés par l'OMS pour traiter la COVID-19. L'observatoire fournit des informations à jour au secteur public et à la société civile de la région, ce qui permet de comparer les prix internationaux provenant de sources officielles dans 21 pays, en vue d'établir une fourchette de justes valeurs marchandes et ainsi de réduire le risque de corruption et de fraude.

38. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CEPALC a apporté son aide au Réseau d'Amérique latine et des Caraïbes pour le suivi de l'empreinte écologique du café, qui a assuré dans 12 pays des services d'assistance technique et de renforcement des capacités concernant les approches axées sur le cycle biologique qui permettent d'améliorer l'exploitation des ressources utilisées pour produire du café. La poursuite du partenariat de la Commission avec l'Union européenne facilite la prise en compte des éléments fournis par le secteur du café dans la réglementation des exportations de l'Union.

39. En novembre 2020, la CEPALC, le PNUE et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont organisé un forum virtuel régional pour aborder les défis et les possibilités en matière de défense des droits et de l'environnement en Amérique du Sud. Le forum a servi à placer les priorités régionales des défenseurs de l'environnement dans un contexte mondial et ses conclusions ont été diffusées à plus grande échelle au moyen de diverses tribunes de l'ONU, notamment la deuxième réunion des pays signataires de l'Accord d'Escazú, organisée par la CEPALC en décembre 2020.

40. À la fin de 2020, à la demande des Présidents du Guatemala et du Honduras, la méthode d'évaluation des dommages et des pertes de la CEPALC a été mise à profit pour évaluer les effets économiques, sociaux et environnementaux des ouragans Eta et Iota dans les deux pays, puisqu'il était nécessaire d'estimer les coûts financiers de la catastrophe, en vue de déterminer le montant des financements requis par les différents secteurs aux fins du relèvement et de la reconstruction. Ces évaluations des dommages et des pertes ont été effectuées conjointement par la Commission, les bureaux des coordinatrices résidentes et les équipes de pays des Nations Unies de ces deux pays, ainsi que par d'autres entités des Nations Unies, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et la Banque centraméricaine d'intégration économique. En 2020, la CEPALC, l'OPS et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont organisé des cours de formation conjoints pour améliorer les connaissances des fonctionnaires de la région sur la méthode d'évaluation des dommages et des pertes, et la Commission et le Bureau ont élaboré une publication sur les possibilités offertes par la pandémie pour adopter une approche systémique des risques de catastrophe dans les Caraïbes²⁸.

²⁸ CEPALC et Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « The coronavirus disease (COVID-19) pandemic: an opportunity for a systemic approach to disaster risk for the Caribbean », mars 2021, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/46732-coronavirus-disease-covid-19-pandemic-opportunity-systemic-approach-disaster-risk>.

B. Coopération avec les autres commissions régionales

41. Les cinq commissions régionales ont publié un document intitulé *COVID-19: Towards an inclusive, resilient and green recovery – building back better through regional cooperation*²⁹, dans lequel ils font passer sept messages essentiels pour une reprise efficace après la pandémie. Elles y soulignent le rôle du multilatéralisme et de l'action régionale s'agissant de jeter les bases d'une coopération à plus long terme sur des questions qui risquent de prendre plus d'importance après le recul de la pandémie.

42. En 2020 et 2021, la CEPALC a continué de travailler avec d'autres commissions régionales en vue d'exécuter des projets relevant du Compte de l'ONU pour le développement. Elle a participé aux cinq projets à court terme du Compte pour le développement lancés en 2020 pour aider les États membres à faire face aux incidences socioéconomiques de la pandémie, en offrant le point de vue de la région. Toujours dans le cadre du Compte pour le développement, elle a coordonné, aux côtés du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), un projet de coopération interrégionale aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui est exécuté en collaboration avec toutes les commissions régionales et ONU-Habitat. L'exécution a commencé en 2020, au moment de la flambée de COVID-19, et toutes les entités participantes ont pris des mesures coordonnées pour aborder les activités et la recherche de résultats d'une façon nouvelle. On a obtenu de la plupart des pays et des villes cibles qu'ils prennent des engagements politiques et institutionnels aux fins du développement et de la mise en œuvre du projet. Des progrès importants ont été réalisés en Amérique latine et dans les Caraïbes s'agissant d'élaborer des méthodes régionales pour : a) repérer les lacunes ; b) aider les décideurs à concevoir des politiques cohérentes intégrées verticalement et horizontalement.

43. En 2020, la CEPALC et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec la Banque asiatique de développement, ont œuvré de concert pour établir des tableaux d'entrées-sorties mondiaux. Ce nouvel outil vise à approfondir la connaissance des réseaux de production interrégionaux, à promouvoir le développement des chaînes de valeur et à contribuer à la formulation de politiques qui favorisent une plus grande intégration entre les deux régions.

C. Partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales

44. Une série d'initiatives clés visant à faciliter la réalisation des objectifs de développement durable ont été menées pour faire front commun face à la pandémie tout en gardant à l'esprit le Programme 2030. La CEPALC a présenté à la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes une étude sur les répercussions économiques de la COVID-19³⁰, ainsi que des recommandations et des propositions pour lutter contre la pandémie et ses effets.

45. En ce qui concerne la consommation et la production responsables, le rapport intitulé *Latin American Economic Outlook 2020: Digital Transformation for Building*

²⁹ Disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://www.regionalcommissions.org/COVID-19BuildingBackBetterThroughRegionalCooperationFINAL.pdf>.

³⁰ CEPALC, *Report on the economic impact of coronavirus disease (COVID-19) on Latin America and the Caribbean*, mai 2020, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/45603-report-economic-impact-coronavirus-disease-covid-19-latin-america-and-caribbean>.

*Back Better*³¹, produit par le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la CEPALC, la Société andine de développement et la Commission européenne, a présenté des informations sur la transformation numérique pour aider les pays de la région à sortir de la crise en stimulant l'innovation commerciale et les nouveaux modèles de consommation.

46. Dans le domaine de la santé, en vue de favoriser l'application de la résolution 75/130 de l'Assemblée générale, intitulée « Santé mondiale et politique étrangère : des systèmes de santé plus résilients grâce à des soins abordables pour tous », l'équipe spéciale interaméricaine sur les maladies non transmissibles, dirigée par l'OPS, l'OMS, l'Organisation des États américains, la CEPALC, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, a permis de nouer un partenariat pour encourager la collaboration multisectorielle sur les maladies non transmissibles à l'ère de la COVID-19. Elle a également publié une déclaration commune dans laquelle elle a demandé que soient promues des politiques et des interventions qui favorisent la prise en compte de la santé à tous les niveaux afin de lutter contre les maladies non transmissibles tout au long de la vie – avec équité – tout en renforçant le rôle de la santé en tant que composante essentielle du capital humain.

47. Pour ce qui est de la sécurité alimentaire et de la nutrition, le Programme alimentaire mondial, la CEPALC et l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama ont mené des études sur le coût du double fardeau de la malnutrition sur les plans social et économique dans divers pays de la région. Ils ont ainsi mis en évidence le coût élevé de la malnutrition et ses répercussions sur la productivité, la santé et l'éducation et ont demandé que les pays investissent dans la prévention de la malnutrition et la lutte contre celle-ci.

48. Concernant la dimension environnementale du Programme 2030, la CEPALC et l'Organisation des États des Caraïbes orientales ont commencé à appliquer les dispositions du mémorandum d'accord signé en mai 2020, qui établit un cadre de coopération renforcée pour aider les États membres de l'Organisation, notamment au moyen de l'Accord d'Escazú. Dans ce cadre, la production, la collecte et la systématisation des informations environnementales dans les Caraïbes orientales seront améliorées par la création d'un système régional d'informations sur l'environnement. En juillet 2020, la CEPALC a participé au septième conseil des ministres de l'Organisation portant sur la durabilité environnementale et a déclaré qu'il fallait amorcer un changement structurel porteur de transformation et adopter un modèle de développement qui prône l'égalité et ne laisse personne de côté. En outre, en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale, la Banque interaméricaine de développement et le PNUD, elle a organisé l'atelier régional de la plateforme latino-américaine de 2020 sur les stratégies de développement à faibles taux d'émission, qui a permis de faire avancer le débat régional concernant la conception de stratégies à long terme visant à réduire à zéro les émissions et à encourager la reprise verte, à concrétiser des contributions déterminées au niveau national et à favoriser la mobilité et le transport résilients à faibles émissions. L'un des principaux résultats de cette coopération est l'outil relatif aux contributions déterminées au niveau national, qui permet de suivre et de mettre à jour les informations sur l'état de ces contributions dans la région. L'outil sera géré par la plateforme régionale et est alimenté par des informations provenant de la CEPALC, du PNUD et de la Banque interaméricaine de développement.

³¹ Centre de développement de l'OCDE, Société andine de développement, CEPALC et Commission européenne, *Latin American Economic Outlook 2020: Digital Transformation for Building Back Better*, septembre 2020, disponible en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/46030-latin-american-economic-outlook-2020-digital-transformation-building-back-better>.

49. La CEPALC s'est jointe à la Communauté des Caraïbes (CARICOM), à l'Organisation des États des Caraïbes orientales, à la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, à l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain, au Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes et à d'autres entités des Nations Unies en signant un mémorandum d'accord en février 2021. Elle est également devenue membre du comité provisoire de coordination chargé de la gestion, de l'utilisation et de la protection durables des ressources biologiques marines partagées dans les grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau nord-brésilien, qui vise à faciliter une approche institutionnelle à plusieurs niveaux de la gestion des écosystèmes côtiers et océaniques de la région des Caraïbes.

50. S'agissant des données et des statistiques, la CEPALC, en collaboration avec la Division de statistique et le Secrétariat de la CARICOM, met en œuvre un projet triennal (2020-2023) destiné à renforcer les moyens dont dispose la sous-région pour produire et utiliser des indicateurs relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes afin d'améliorer la cohérence des politiques concernant la réalisation des objectifs de développement durable, en synergie avec les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

51. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud et les partenariats en faveur des objectifs de développement durable, la CEPALC et le Marché commun du Sud (MERCOSUR) ont rédigé une étude sur la coopération Sud-Sud au Paraguay et en Uruguay et ont organisé une réunion de groupe d'experts en novembre 2020 afin d'explorer plus avant le potentiel de la coopération Sud-Sud et triangulaire s'agissant de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 tout en facilitant le relèvement après la pandémie. La participation de la Secrétaire exécutive de la CEPALC à la cinquante-sixième réunion ordinaire du Conseil du Marché commun du MERCOSUR en juillet 2020 a également été l'occasion de plaider en faveur de l'approfondissement de l'intégration régionale en vue de sortir de la crise causée par la pandémie et de s'orienter vers un commerce plus durable et plus résilient.

52. Dans le cadre de la stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (« El Caribe primero ») de la CEPALC et afin d'aborder les vulnérabilités propres aux membres associés de la Commission, lors de la quatrième réunion du Forum régional sur la réalisation du développement durable, le Secrétariat de la CARICOM, l'Organisation des États des Caraïbes orientales et l'Association des États de la Caraïbe ont demandé, comme la CEPALC, que la situation de ces membres soit abordée lors de la toute première réunion de haut niveau, qui portait sur les difficultés que rencontrent les 14 membres associés pour exécuter le Programme 2030 tout en se remettant de la pandémie³². Au cours de cette réunion, il a été souligné que la pandémie offrait l'occasion de redéfinir les normes établies et de réaligner les priorités tout en amorçant la transformation nécessaire vers un cadre de développement plus résilient et plus dynamique.

³² CEPALC, « ECLAC's Associate Member Countries Call for Cooperation and Support towards a Resilient COVID-19 Recovery and Readvancing the 2030 Agenda », communiqué de presse, 15 mars 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/pressreleases/eclacs-associate-member-countries-call-cooperation-and-support-towards-resilient-covid>.